



**ARRETE n° ARR-2024-0032-SG  
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
À MONSIEUR ROGER COHARD**

Monsieur le Président de la communauté de communes Le Grésivaudan,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'élection du Président, des vice-Présidents et de la conseillère communautaire déléguée du 10 juillet 2020 ;

Vu les délibérations DEL-2020-0154, DEL-2020-0155 et DEL-2020-0156 du conseil communautaire en date du 10 juillet 2020 portant élection du Président et des vice-Présidents ;

Vu la délibération communautaire n° DEL-2022-0262 en date du 27 juin 2022 portant délégations du conseil communautaire au Président ;

Vu l'arrêté n°2021-0126-DAGJ portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Roger COHARD, vice-président en charge de l'Emploi, de l'insertion, de la prévention et de la santé ;

Vu l'arrêté n° ARR-2024-0023-SG portant délégation temporaire de signature à Monsieur Christophe BORG, vice-Président en charge de la gestion des Déchets, pour la période du 29 juillet au 11 août 2024 ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires intercommunales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président au bénéfice des vice-Présidents ;

**ARRETE**

**Article 1**

Monsieur le Président donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonction à Monsieur Roger COHARD, 6ème vice-Président, en matière d'**Emploi, insertion, prévention et santé**.

À ce titre, et notamment :

- Il imagine et met en œuvre les politiques relatives à l'insertion sociale et professionnelle, à la formation des jeunes et des publics en difficulté et à la prévention jeunesse ;
- Il analyse et suit les dispositifs et structures liés à l'insertion sociale et professionnelle, à la formation des jeunes et des publics en difficulté (PLIE, missions locales, associations, chantiers d'insertion) et aux centres de planification ;
- Il préside le CISPD et la mission locale Grésivaudan Alpes Métropole ;
- Il préside à une mission d'élaboration d'un « Contrat territorial de santé » en

partenariat avec Madame Françoise MIDALI, 3ème vice-Présidente, en matière de Solidarités et lien social.

## **Article 2**

Monsieur le Président donne également, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Monsieur Roger COHARD à l'effet de signer toutes correspondances, pièces administratives et conventions relatives à la délégation de fonction à l'exception :

- des actes relatifs à la commande publique et à la gestion des ressources humaines ;
- des actes d'acquisition et de vente de biens immobiliers situés au sein des zones d'activités intercommunales ;
- des actes ayant fait l'objet de délégations de signature spécifiques du Président à certains agents (sauf suppléance le cas échéant).

## **Article 3**

Le présent arrêté prend effet à compter de la date à laquelle il devient exécutoire.

## **Article 4**

L'arrêté n°2021-0126-DAGJ portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Roger COHARD est abrogé.

## **Article 5**

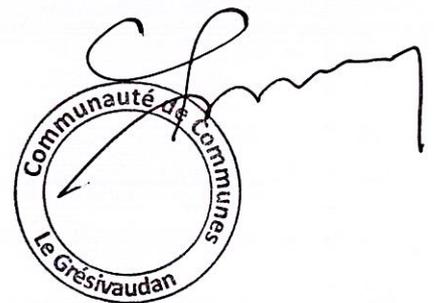
En application de l'article 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsque Monsieur Roger COHARD estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe le Président de la communauté de communes par écrit, en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences. Un arrêté du Président déterminera, en conséquence, les questions pour lesquelles il doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

## **Article 6**

Le présent acte est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa date de publication ou de notification.

Fait à Crolles, le **07 AOUT 2024**

Pour le Président Henri BAILE,  
Par délégation, Christophe BORG,  
vice-Président en charge des Déchets



Publié le : **07 AOUT 2024**  
Télétransmis le : **07 AOUT 2024**  
Notification faite le : **07 AOUT 2024**  
Signature de l'intéressé : **19 AOUT 2024**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.